

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR GUY ETIENNE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018**

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées CP/CL
N° 2018-A- 95

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2018 portant désignation des membres de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier n°418,

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé désigne Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême en sa qualité de personne chargée du schéma de cohérence territoriale applicable sur le territoire de la commune d'Angoulême ou son représentant,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Guy ETIENNE pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 29 novembre 2018,

A R R E T E

Article 1^{er} – Monsieur Guy ETIENNE, conseiller délégué membre du bureau, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 29 novembre 2018.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Guy ETIENNE et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 28 novembre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **28/11/2018**
Publié ou notifié,
Le **28/11/2018**